



## Association Tiaré Guidélois

### Convention pour location du barnum 8 m x 4 m

**Demande de location du barnum (à retourner à Association Tiaré Guidélois 6 allée Armand Seguin 56520 GUIDEL)**

- Nom du loueur responsable.....
- Nom de l'adhérent du TIARÉ GUIDÉLOIS (parrainage).....
- Adresse.....CP : .....Commune.....
- N° de téléphone : .....Mail : .....@.....
- Dénomination de la manifestation organisée : .....
- Lieu exact : .....
- Date : le .....ou du .....au.....

#### **Obligations du loueur**

- Demande écrite et signée du loueur (présent imprimé).
- Fourniture d'une attestation d'assurance à jour couvrant les risques inhérents à ce type d'utilisation : matériel (barnum) et responsabilité civile (penser aux dégradations et aux coups de vent par exemple).
- Remise d'un chèque pour la location (50€).
- Remise d'un chèque de caution (400€) rendu à l'issue de l'état des lieux réalisé au prochain prêt.
- Acceptation du **RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DU BARNUM (PAGE 2)**.
- Procéder à l'inventaire avant et après montage (page 3), à remettre à l'issue de la location.

Nota: cocher les cases pour l'approbation.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / 20.....

Signature du loueur (précédée de la mention « Bon pour accord »)

Signature adhérent (parrain)

#### **Cadre réservé au Tiaré Guidélois**

- Demande reçue le :
- Avis :

Tél. 06 02 37 68 22 E-mail: tiareguidelois56@gmail.com <http://tiare-guidelois.fr>  
RNA n° W 561003946 - Siren n° 799 411 632 - Siret n° 799 411 632 00018 - APE n° 9499 Z

*Mis à jour le 04/08/2017*



## Association Tiaré Guidélois

### Convention pour location du barnum 8 m x 4 m

#### RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DU BARNUM 8 m x 4 m

- 1) Le parrainage d'un membre de l'association TIARE GUIDELOIS est une clause non négociable. La location est au tarif de 50€.
- 2) Ce barnum est uniquement destiné aux manifestations conviviales et ne peut en aucun cas servir de dortoir ou d'annexe d'hébergement. Il a une capacité de 35 personnes (trente-cinq personnes) .
- 3) Ce barnum ne pourra servir en aucun cas d'abri pour une cuisine, tout appareil à combustion devra se trouver à plus de 5 mètres à l'extérieur (CTS 15).
- 4) Ce barnum peut accueillir des installations électriques (sonorisation, éclairage, ...), celles ci devront être conformes et agréées (CTS 16 à 24).
- 5) La personne ou association qui louera le barnum laissera un chèque de caution d'un montant de 400 €uros, à l'ordre de Tiaré Guidélois, pour la couverture éventuelle des réparations ou de la remise en état du barnum. Le chèque devra être déposé au siège social au moins 3 jours avant la date de l'emprunt. Le chèque de caution ne sera restitué qu'à l'issue du prochain contrôle du matériel (au plus tard au montage suivant).
- 6) En aucun cas le Tiaré Guidélois ne livrera, ne montera le matériel. Le loueur prend à sa charge le montage\*, le démontage\* (\*six personnes au minimum), et l'utilisation (d'où l'attestation d'assurance). Nota pour le transport : prévoir encombrement pour les sacs à armature de 230 cm & les sacs à bâches & divers.
- 7) L'assurance du loueur doit pouvoir couvrir le vol et les éventuels dégâts (Incendie, tempête, grêle, neige, attentats et catastrophes naturelles) causés à cet ensemble, comme les dégâts engendrés par celui-ci.
- 8) Le loueur du barnum s'engagera à respecter les consignes décrites dans le manuel d'utilisation et de préserver l'ensemble de toute dégradation éventuelle.
- 9) Le loueur doit notifier à l'aide de l'inventaire & informer immédiatement le Tiaré Guidélois des pièces manquantes, abîmées ou cassées lors du montage. En cas d'oubli, les dégâts éventuels lui sont attribués.
- 10) Le loueur se doit de rendre le barnum dans le même état qu'il l'a pris. Tous les frais de remise en état seront facturés au loueur.
- 11) Le Tiaré Guidélois se réserve le droit de ne pas louer ou de reporter le montage du barnum en cas de force majeure ou en cas de prévisions météorologiques officielles dépassant la normale, notamment en cas d'utilisation par des vents de plus de 55 km/h.

***Le loueur est le seul responsable durant la totalité de la location.***

Tél. 06 02 37 68 22 E-mail: tiareguidelois56@gmail.com <http://tiare-guidelois.fr>  
RNA n° W 561003946 - Siren n° 799 411 632 - Siret n° 799 411 632 00018 - APE n° 9499 Z

Mis à jour le 04/08/2017

## Association Tiaré Guidélois

### Convention pour location du barnum 8 m x 4 m

INVENTAIRE réalisé par ..... le / / [à déposer à l'issue de la location]					
Repère sur le manuel	Article / description	Nombre de pièces répertorié	☺	☹	Remarque avant/après montage
1	Tube , long 2100 mm	10			
2	Tube , long 1940 mm	12			
3	Tube , long 1880 mm	10			
4	Tube Ø 37, long 1930 mm	8			
5	Raccord tubulaire en T	6			
6	Raccord tubulaire en X	9			
7	Piquet long	42			
8	Piquet court	24			
9	Sandows	102			
10	Boulon Ø 8 x 50 mm	8			
11	Vis de serrage	64			
12	Platine "Pied de fixation"	10			
13	Cordelette	4			
14	Bâche "Toit"	1			
15	Panneau latéral "Fenêtre"	8			
	Guirlande non équipée	1			
17	Piquet fixation sable	4			
18/19	Panneau « pignon »	2			
#	Manuel d'utilisation	1			
#	Sac de transport 2300 cm x 30 cm x 20 cm	1			
#	Sac de transport 2000 cm x 30 cm x 20 cm	2			
#	Sac de transport rectangulaire	3			

Tél. 06 02 37 68 22 E-mail: tiareguidelois56@gmail.com <http://tiare-guidelois.fr>

RNA n° W 561003946 - Siren n° 799 411 632 - Siret n° 799 411 632 00018 - APE n° 9499 Z

*Mis à jour le 04/08/2017*